

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

**OBJET : 30ème tour cycliste international du Poitou-Charentes
Organisation d'une étape et d'un contre la montre individuel
Partenariat avec l'association Poitou-Charentes Animation
attribution d'une subvention**

L'association « Poitou-Charentes Animation » (P.C.A.) organise du 23 au 26 août 2016, le 30ème tour cycliste international du Poitou-Charentes. Par courrier en date du 19 août 2015, le président de Poitou Charentes Animation indique qu'il souhaite organiser une étape en ligne et un contre la montre le jeudi 25 août 2016 sur le territoire de la CAPC.

Le circuit empruntera, les routes des communes de la CAPC.

Cette épreuve sportive internationale de haut niveau permet à la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais de soutenir ces acteurs sportifs dont le rayonnement et l'activité sont particulièrement remarquables sur le territoire du pays châtelleraudais.

Pour mener à bien l'organisation, il est proposé que la CAPC assure la participation des services nécessaires et la mise à disposition de matériel. Aussi la CAPC en acceptant d'être candidate pour cet événement accepte de verser à l'association P.C.A. Une subvention d'un montant de 27 000€.

* * * * *

VU les statuts de la CAPC et notamment l'article 3, alinéa III.7 relatif à la compétence "actions de communication et de promotion communautaire",

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 portant obligation de conclure une convention pour les subventions dont le montant dépasse un seuil défini par décret,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 portant obligation de conclure une convention pour les subventions dont le montant annuel est supérieur à 23 000€,

VU la délibération n°4 du conseil communautaire du 13 avril 2015 adoptant le budget primitif de la CAPC pour l'exercice 2015

CONSIDERANT que la CAPC, en accueillant une étape en ligne et un contre la montre du tour cycliste international du Poitou-Charentes sur son territoire, réalise une action de promotion communautaire,

Délibération du conseil communautaire

du 30 novembre 2015

n°12

page 2/2

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

~ de conclure un partenariat qui apporte le concours de la CAPC en mettant à disposition ses moyens techniques et humains pour accompagner l'association dans cette organisation,

~ d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association et toutes pièces relatives à ce dossier,

~ d'attribuer une subvention de 27 000€ à l'association « Poitou Charentes Animation ».

La dépense correspondante sera imputée sur le compte 414.20 / 6574 / 5300 .

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 1

(M. Blossier)

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 10/12/2015

n° 7223

Publié au siège de la CAPC, le 08/12/2015

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER